



**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES  
À CHEYRES le 09.10.2019  
DE 19H00 À 19H40**

Tél. 026 664 80 47  
Fax 026 664 80 09  
Case postale 623  
1470 Estavayer-le-Lac  
[environnement@estavayer.ch](mailto:environnement@estavayer.ch)

- 
- Délégués :** M. Gérard Brodard, Commune de Lully  
M. Eric Rey, Commune d'Estavayer  
M. René Baechler, Commune de Châtillon  
Mme Krisztina Prébandier, Commune de Cheyres-Châbles
- Comité** M. Joseph Borcard, Président du comité de l'ERES, Commune d'Estavayer  
M. Serge Carrard, Commune de Châtillon  
M. Christian Cornioley, Commune de Cheyres-Châbles  
M. Patrick Huber, Commune de Lully
- M. Christophe Ducommun, chef de service, Service de l'environnement,  
Commune d'Estavayer  
M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP
- Président :** M. Gérard Brodard  
**Secrétaire** Mme Elisabeth Nell
- Excusés :** M. André Losey, délégué de la Commune d'Estavayer  
M. Frédéric Tesse, délégué de la Commune de Lully  
M. Dominique Aebischer, membre du comité, Commune d'Estavayer
- 

<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES DU 9 OCTOBRE 2019</b>
--

- |  |   |
|--|---|
| 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 MAI 2019 ..... | 2 |
| 2. CONFIRMATION ETUDE PÖYRY SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STEP.....   | 2 |
| 3. BUDGETS 2020 : .....  | 2 |
| 4. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES.....             | 4 |
| 5. ADMISSION D'YVONAND AU SEIN DE L'ERES.....                      | 4 |
| 6. DIVERS .....  | 4 |

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 MAI 2019**

---

Il est 19h00 et M. Gérard Brodard ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux présents. Il leur demande s'ils ont des remarques à propos de l'ordre du jour.

Mme Prébandier intervient à propos du point de l'ordre du jour relatif à l'admission d'Yvonand. Elle propose une non-entrée en matière sur ce point car le projet d'agrandissement ne lui semble pas encore abouti selon ce qu'elle a pu constater lors de la séance de présentation des résultats de l'étude Pöyry aux membres des exécutifs communaux.

M. Brodard propose que, suite aux derniers rebondissements concernant ce dossier, en particulier les informations d'ELSA sur les résultats de la flottation, le point 5 relatif à l'admission d'Yvonand ne soit pas traité.

**Les présents acceptent de ne pas traiter le point 5 relatif à l'admission d'Yvonand au sein de l'ERES.**

Mme Prébandier est nommée scrutatrice pour cette assemblée.

Le PV de l'assemblée du 9 mai 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée par M. Brodard. Il ne suscite aucune remarque sur son contenu.

**Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 mai 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **2. CONFIRMATION ETUDE PÖYRY SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STEP**

---

M. Brodard annonce que suite au comité directeur de l'ERES du 25 septembre 2019, l'investissement prévu pour la suite de l'étude a été reporté, car les représentants d'ELSA nous ont annoncé que grâce à la nouvelle installation de flottation d'ELSAPUR, les rejets de DCO sont bien moindres qu'avant la mise en service de l'installation. Par conséquent, selon les représentants d'ELSA, la nécessité d'agrandir est moins pressante et de plus, la participation d'ELSA à l'agrandissement de la STEP devra être soumise aux organes dirigeants supérieurs de la Migros et ce n'est pas sûr qu'ils acceptent de participer si celle-ci ne tient pas compte de leur nouvelle installation.

M. Borcard indique que la Commune doit entrer en négociation avec ELSA au sujet de la convention liant la commune d'Estavayer et ELSA car l'installation de flottation d'ELSAPUR diminue les rejets d'ELSA à la STEP. ELSA veut refaire la convention en tenant compte des nouvelles valeurs de rejets de DCO qui sont aujourd'hui de 3'400 kg de DCO à environ 500 kg de DCO de moyenne par mois. La Commune d'Estavayer attend aussi des résultats du bureau TRIFORM.

M. Brodard dit qu'avec l'amélioration de leur station de prétraitement, ELSA va moins rejeter donc va moins payer. La participation d'ELSA à la nouvelle STEP va aussi diminuer.

## **3. BUDGETS 2020 :**

---

### **Présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements**

### 01 Traitement primaire :

M. Brodard indique pour le traitement primaire, le total des charges se monte à CHF 432'261.00 et celui des produits à CHF 107'898.00, soit un solde de CHF 324'363.00 à se répartir entre les Communes.

Il annonce aussi que le comité a décidé de mettre CHF 30'000.00 pour la mise à jour de l'étude de l'agrandissement de la STEP, répartis dans les chapitres 01, 02 et 03 des comptes de fonctionnement 318.20 (études spécifiques) car lors du comité du 25 septembre 2019, le crédit d'investissement de CHF 420'000.00 pour la suite de l'étude de l'agrandissement de la STEP qui devait initialement être soumis à l'assemblée ce soir a été retiré.

### 02 Traitement secondaire :

M. Brodard indique un total de charges de CHF 501'061.00 et de produits de CHF 122'898.00 pour un solde à répartir de CHF 378'163.00.

M. Bourdilloud dit qu'il est prévu une dépense de CHF 6'000.00 dans le compte 02.315.00 (entretien des installations), pour une révision des citernes et des conduites de FeClSO<sub>4</sub> (Trifer). C'est la première fois que cette révision sera faite. C'est dû au fait qu'une petite fissure a été constatée.

### 03 Traitement des boues :

M. Brodard dit que le total des charges se monte à CHF 1'133'278.00 et celui des produits à CHF 201'904.00 pour un solde à se répartir de CHF 931'374.00.

M. Bourdilloud indique que dans le chapitre 03.315.00 (entretien des installations), il est prévu le remplacement des conduites de gaz sur les digesteurs, la révision d'un compresseur et le remplacement des caillebotis sur les digesteurs.

### Récapitulation :

M. Brodard informe les présents que le total des charges se monte à CHF 2'066'600.00, celui des produits à CHF 432'700.00 et le solde à se répartir à CHF 1'633'900.00.

### Micro-polluants :

M. Brodard indique un montant de CHF 11'609.00 à se répartir entre les communes sur la base des habitants raccordés en 2017.

Selon M. Bourdilloud, c'est l'ERES qui fait office de banque. Il y aura toujours cette taxe car nous ne sommes pas astreints à traiter les micro-polluants et d'ailleurs le projet d'agrandissement de la STEP ne le prévoit pas.

### Investissements :

M. Brodard présente à l'assemblée un crédit d'investissement relatif au remplacement du CCF de la STEP. Le comité directeur a donné un préavis favorable car le CCF rapporte à la STEP grâce à la RPC

(rétribution à prix coûtant) pour l'électricité qu'il produit. Le revenu annuel généré par cette machine est d'environ CHF 290'000.00 par année et la RPC sera versée jusqu'au 31.12.2029. Le devis des travaux est de CHF 565'000.00 HT.

**La dépense est approuvée par les présents**

#### **Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements**

M. Brodard demande aux membres de l'assemblée des délégués s'ils acceptent les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020.

**Les budgets de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.**

#### **4. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES**

---

M. Brodard indique qu'avec la fiduciaire Multifiduciaire, nous arrivons au bout des 2 périodes de 3 ans prévus par la loi sur les Communes et que nous devons nommer un nouvel organe de révision. Le comité propose de prendre Fiducum dont l'offre est la plus avantageuse parmi les autres offres des fiduciaires sollicitées. L'estimation des honoraires de Fiducum se situe dans une fourchette entre CHF 2'500.00 et CHF 3'000.00 par an.

M. Ducommun dit que les honoraires de Multifiduciaire étaient moins élevés que l'offre de Fiducum car l'ERES avait la même fiduciaire que la commune d'Estavayer mais ce n'est plus possible de continuer avec Multifiduciaire à cause de la durée limitée du mandat.

**La proposition de prendre Fiducum est adoptée à l'unanimité**

#### **5. ADMISSION D'YVONAND AU SEIN DE L'ERES**

---

Ce point n'est pas traité.

#### **6. DIVERS**

---

M. Ducommun informe les présents qu'il va quitter la commune d'Estavayer et que c'est la dernière séance d'assemblée des délégués de l'ERES à laquelle il participe.

Mme Prébandier demande par rapport à l'étude Poyry, qui décide des conditions d'admission d'Yvonand.

Selon M. Brodard, Yvonand devra payer un pas de porte, participer aux frais d'agrandissement et aussi faire leur propre investissement pour se raccorder.

M. Cornioley demande si ce ne serait pas bien d'avoir un groupe de travail qui travaille dessus. Il a besoin de pouvoir présenter à son Conseil communal un projet abouti.

M. Brodard dit que c'est le comité directeur qui doit prendre cela en main.

M. Cornioley dit que son Conseil communal a besoin de chiffres.

Selon M. Brodard, la voix de la commune d'Estavayer sera prépondérante car elle est la plus grande contributrice de l'ERES.

Mme Prébandier pense que le calcul sera très compliqué.

Selon M. Brodard, il y a un aspect technique et aussi un aspect politique. Le pas de porte est un des aspects politiques.

M. Cornioley pense que ce serait bien de faire des projections à 10 ans avec la participation d'Yvonand ou sans la participation d'Yvonand.

Selon M. Brodard, le comité doit travailler dessus.

Mme Prébandier demande la faisabilité de passer les tuyaux depuis Yvonand.

Selon M. Brodard, c'est le problème d'Yvonand.

M. Cornioley dit que c'est dommage car le chemin des Grèves a été refait et il est prévu que le tuyau passe dessous.

Au nom de la Commune de Cheyres-Châbles, M. Cornioley souhaite la bienvenue aux présents. Il remercie M. Bourdilloud et son équipe pour leur travail et invite les présents à partager une collation et le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 19h40

La Secrétaire : Elisabeth Nell